



VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-067

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026



ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_067SG-DE

Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 16

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S. DE VIVIERS POUR LA REALISATION, LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT POUR LEUR PERSONNEL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 et notamment ses articles L 2113-6 à L 2113-8,

Considérant que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices pour leurs achats, est un outil qui non seulement leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais aussi de choisir le même prestataire et d'assurer la maîtrise de leur dépenses (économie d'échelle),

Considérant que la commune doit entreprendre une procédure de consultation en vue de renouveler le marché relatif à « la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant » qui arrive à terme le 31 janvier 2027,

Considérant qu'il apparaît opportun d'associer à cette opération le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Viviers qui, en sa qualité d'établissement public autonome, doit disposer d'un contrat distinct pour couvrir les besoins qui lui sont propres,

Considérant que ce regroupement vise à faire bénéficier les structures du groupement de la même prestation sur l'ensemble de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes entre la Commune et le C.C.A.S. de VIVIERS, pour organiser la consultation commune du marché relatif à « la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant pour leur personnel »,

⇒ **APPROUVE** le projet de « convention de constitution d'un groupement de commandes – Marché titres restaurant »,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes engageant la commune étant précisé qu'au terme des consultations menées, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant au marché et à prélever aux budgets les crédits correspondants,

⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI
Maire de Viviers

